

# Avant-propos du Conseil-exécutif : 2002 - Stratégie pour le futur

Autor(en): **Zölch-Balmer / Nuspliger**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen  
Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de  
gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des  
autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **Avant-propos du Conseil-exécutif 2002 – Stratégie pour le futur**

L'année a été marquée par l'Examen stratégique des prestations publiques ESPP, qui a consisté à remettre en question de manière systématique l'ensemble des prestations fournies par le canton. Ces travaux de réflexion avaient pour but, en prenant appui sur la rupture avec le cercle infernal des déficits à la fin des années 90, de parvenir à l'assainissement de la dette, qui se situe à un niveau exceptionnellement élevé, et à sa réduction substantielle. Les travaux se sont déroulés dans un contexte difficile. Grâce aux mesures prévues dans le rapport ESPP, il sera cependant possible d'atteindre l'objectif consistant à stabiliser la dette à partir de l'année 2005 et à la réduire de 100 millions de francs au moins par année à partir de l'année 2006. Le dialogue avec le Grand Conseil a permis de franchir diverses étapes dans le processus d'assainissement.

En même temps que le rapport ESPP, le Conseil-exécutif a adopté le programme gouvernemental de législature 2003–2006, les grandes lignes de sa stratégie pour la nouvelle législature. Aux yeux du Conseil-exécutif, la volonté de préserver pour toutes les générations l'attrait de la place économique et la qualité de vie que peut offrir le canton de Berne, même en y consacrant des moyens publics plus modestes, est prioritaire. Pour y parvenir, il veut désendetter le canton de Berne, renforcer la croissance économique et se laisser guider par les impératifs du développement durable. Le Conseil-exécutif s'est ainsi doté d'une stratégie clairement énoncée pour entrer dans la nouvelle législature.

Un grand nombre de projets importants ont été menés à terme dans l'année écoulée ou fait des avancées notables. A cet égard, on peut mentionner plus particulièrement

- le projet Grand Conseil de 160 membres et la réforme électorale (votation populaire du 22.09.2002);

- la mise en place d'un frein au déficit et à l'augmentation des impôts (votation populaire du 03.03.2002);
- la révision du plan directeur cantonal;
- la loi sur le pilotage des finances et des prestations;
- la loi sur la société anonyme Editions scolaires bernoises;
- la loi sur la société anonyme Bedag Informatique (Loi sur la Bedag, LBI);
- l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2);
- la loi sur les marchés publics;
- la loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage (LCh).

Le Conseil-exécutif remercie les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale pour leur engagement dans l'année écoulée. Nous sommes appelés maintenant à poursuivre sur la voie des changements engagés, avec courage et détermination, et à mettre en application pour le canton de Berne tous les éléments de la stratégie pour le futur.

Berne, le 26 mars 2003

Au nom du Conseil-exécutif

La présidente: *Zölch-Balmer*

Le chancelier: *Nuspliger*

